Lorsque le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) manquait sa prière de nuit, à cause d’une douleur, ou autre, il priait douze unités de prière.

ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) relate que lorsque le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) manquait sa prière de nuit, à cause d’une douleur, ou autre, il priait douze unités de prière.

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Lorsque le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) n’accomplissait pas sa prière de nuit, à cause d’une douleur, ou autre, il priait douze unités de prière dans la journée, car il avait l’habitude d’effectuer la prière impaire « Al-Witr » en onze unités de prière. De ce fait, celui qui n’a pu accomplir la prière impaire « Al-Witr » avant l’aube, à cause du sommeil ou d'une autre excuse similaire, devra la rattraper. Cependant, étant donné que le temps d’accomplissement de la prière du « Witr » a été dépassé, il devra la rattraper de manière paire.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4829